



LA MINERVE

SAMEDI MATIN, 21 AVRIL 1877.

Nous avons ce jour expédié de nouveau les comptes pour abonnement. Pour l'avantage commun, nous devons insister sur des nos bons abonnés, par un règlement immédiat, qui nous est imposé par de pressants besoins. Telle est la durée de temps, qu'après le 15 Mai prochain, nous serons dans la nécessité de les transférer, comme règlements de comptes, à des mains étrangères, qui auront peut-être moins d'égards et de bonne volonté que les propriétaires de LA MINERVE. Nous en donnons avis à tous nos amis et abonnés.

Élections municipales. De tous les candidats, qui sont sur les rangs dans le quartier St. Louis, nous pensons que M. Aug. Laberge est le plus digne et le plus assuré de la faveur populaire. Tous connaissent le caractère franc, ouvert et énergique de M. Laberge. Homme instruit en même temps qu'ouvrier pratique, il possède une réputation inattaquable d'honnêteté et d'intégrité. Au Conseil-Ville il saura défendre les intérêts de la cité avec avantage, parce qu'il possède à un haut degré le don de la parole, tandis que dans les comités ses conseils et son expérience seront précieux.

Après du quartier Ste. Anne, nous publions plus loin une correspondance que nous sommes loin d'approuver. L'appel qui y est fait aux passions religieuses est intempestif et dénué de tous motifs. Les noms qui figurent dans la requête de M. Smith sont pour ce monsieur un excellent certificat et nous ne pensons pas que nos amis fassent acte de mauvais catholiques en votant pour lui. La confiance ne se commande pas et beaucoup n'ont pas confiance en M. Donovan.

M. Smith est, sans contredit, un des premiers hommes d'affaires de Montréal. C'est un esprit pratique qui connaît tout ce qui concerne les besoins de notre ville. M. Smith est depuis 25 ans l'un des manufacturiers les plus considérables de Montréal. Tous ses intérêts sont dans cette division, où il possède une trentaine de maisons. Il est parfaitement indépendant, à tous les points de vue. Si les électeurs du quartier Ste. Anne veulent contribuer à faire entrer dans notre gouvernement un homme d'affaires et d'intelligence, des hommes qui entendent l'économie, ils doivent voter pour M. Smith.

La vertu libérale. La tactique libérale n'a pas réussi. L'attaque des membres de la droite contre M. Currier devant l'Assemblée des libéraux, fait diversion au scandale Anglin en détournant un peu l'attention publique. Mais ce plan n'a rien de très haut lieu à échouer. M. Laurier, chargé par le gouvernement de venir au secours du président de la Chambre, crut aller à la victoire et attacher son nom à un mouvement stratégique qui devait avoir un si mirobolant effet. Or les libéraux avaient compté sans le sentiment de l'honneur et du devoir. Voyant le président Anglin se compromettre si opiniâtrement à son siège, ils crurent que M. Currier, quoiqu'assuré dans les ombres de l'opposition, ne tiendrait pas moins à son siège. Faire un compromis par lequel la Chambre serait devenue leur laisse à tous deux leur siège, tel était le donnement que les libéraux croyaient donner à l'affaire. Au mépris de la loi, au grand scandale des âmes honnêtes, M. Anglin aurait continué de présider une assemblée dont le devoir était de le censurer. C'était là le plan libéral. Tellement que M. Laurier, toujours avisé par le ministre accorda quelque délai à M. Currier et se prépara à recevoir des ouvertures. Aussi quelle surprise dans le camp libéral lorsque le membre pour Ottawa donna sa résignation! Quel étonnement cruel de voir un si beau plan échoué! M. Laurier surtout qui l'avait enfanté, nourri, caressé sous l'œil des ministres, resta stupéfait. Tant de désintéressement et de loyauté chez un homme étonne les grins et leurs bons amis de la province de Québec.

Aujourd'hui, quel étrange contraste entre M. Anglin qui attend pour abandonner son poste la censure de la Chambre qui doit corroborer la censure du pays entier, et M. Currier, victime involontaire des rigueurs de la loi, revêtant son mandat de quel s'aperçoit qu'on peut mettre en doute son honnêteté et son patriotisme!

Maintenant que va faire la majorité montonnaire? En face de la noble attitude du membre pour Ottawa, va-t-elle rougir de voir son président sous le coup d'accusations plus graves car elles sont plus personnelles, résister au sentiment de devoir et garder un poste si important au mépris des lois du pays? Les deux mois qui viennent de s'écouler nous donnent une idée de ce que peut

faire cette majorité montonnaire. Peut-être se trouvera-t-il assez peu d'indépendance chez les membres de la droite pour mettre fin à ce désordre qui jette du discrédit sur nos institutions, sur nos hommes publics et qui laisse croire que le patriotisme et le devoir sont pour un bon nombre de vains mots. C'est ce qu'espère M. Anglin, car s'il eût vu parmi les députés libéraux des hommes au dessus des intérêts de parti et assez indépendants pour le sacrifier à l'honneur de la Chambre, il n'eût pas voulu affronter l'orage. S'il eût eu la conviction que le ministère ne le supporterait pas en secret tout en soutenant aux yeux de la députation dégoûtée toute sa responsabilité, sa résignation serait aujourd'hui un fait accompli et le pays n'aurait pas à rougir du mépris qu'il affiche pour nos lois.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ACTUALITÉS

Nos lecteurs trouveront, dans notre rapport parlementaire, une intéressante discussion au sujet du chemin de fer du Pacifique.

Une dépêche que nous avons reçue hier soir d'Ottawa nous dit qu'il est romé que l'Orateur Anglin va résigner lundi. Il serait temps.

Mardi après-midi, les Hons. MM. Chauveau et Thibault, MM. Shevlin et Woods, de la Compagnie du Havre, ont eu une entrevue avec les commissaires des chemins de fer de la Province, au sujet de l'extension du chemin de fer du Nord jusqu'à son extrémité. L'entrevue a été, dit-on, satisfaisante de part et d'autre.

L'Hon. M. Chauveau est reparti mercredi soir pour Ottawa, dans le but de surveiller les débats sur le bill pour amender l'acte de la Commission du Havre de Québec, qui devra donner à la commission le droit de percevoir des droits sur les marchandises importées par chemins de fer.

On dit que Mgr. Conroy, l'abbé apostolique, arrivera dans la première quinzaine de mai.

M. A. Woods vient de retirer sa démission comme membre du Bureau de Commerce de Québec.

On annonce que le passif de l'ex-sénateur A. B. Foster est d'environ \$2,300,000. MM. O'Halloran et E. Carter, ses avocats, protestent contre le bref de saisie qui a été servi à leur client, sous prétexte que l'affaire est irrégulière et insuffisante, et aussi sur le mérite, en déclarant que la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, demanderesse, n'a aucune réclamation à faire contre le défendeur.

On assure que la commission nommée pour le règlement des réclamations des pêcheurs du Canada, se réunira à Halifax, le 15 juin. M. Weatly, d'Halifax, et M. Doutré, préparé en ce moment l'exposé des réclamations et conclusions. Ce document sera présenté à l'ouverture de la session de la commission. Le sénateur Kellogg, commissaire des États-Unis, proposera probablement un ajournement de trente jours pour prendre les réclamations du gouvernement en considération.

On pense que les travaux de la commission dureront quatre mois.

L'enquête dans la contestation électorale de Montagny, est commencée depuis mardi.

L'avis du député séigneur, le Dr. L. N. Fortin, libéral, est M. F. Langevin, et celui des pétitionnaires, M. Cyrille Pelletier.

On sait que M. Anglin, accusé d'infraction à l'Acte protégeant l'indépendance des membres du Parlement, met à se défendre de ce grief une toute autre objection que quand il s'agissait de lui de défendre la cause de ses collègues du Nouveau-Brunswick dans la question des écoles. Sa conduite dans la présente occurrence est sévèrement jugée par la plupart de ses amis politiques, aujourd'hui surtout, qui l'ont saisi par le témoignage de l'Hon. M. D. A. MacDonald, et devant Maître Général des Postes, qu'il a contracté directement avec un des ministres de la Couronne. Voici comment M. Fabre apprécie la position de M. Anglin, qui est effectivement intenable, mais qui se fit résister beaucoup plus que s'il se fût résigné tout d'abord à donner sa résignation.

M. Currier et Norris ont résigné et donné un exemple que d'autres seront obligés de suivre. Seul, M. Anglin ne résigne pas et veut aller au fond de la question. Il est à craindre qu'il ne soit pas satisfait de la solution. La position est délicate et celle qui se présente le mieux à un mouvement de ce genre.

Ce qui veut dire que de tous les députés atteints par la même accusation, M. Anglin est le plus compromis; mais en s'obstinant à poursuivre l'affaire jusqu'au bout, il fait tort au gouvernement et nuit à sa cause, car la déposition de l'Hon. M. D. A. MacDonald montre qu'au moins un des membres du Cabinet lui a fourni l'occasion et les moyens de violer la loi.

Le sénateur Robert M. Oulter est mort à Gaysboro, N. E., à l'âge de 93 ans. Il était entré dans le conseil législatif en 1838.

On lit dans le Canadien: Nous apprenons avec plaisir que l'Hon. ministre de la marine et des pêcheries a écrit l'Hon. P. Fortin à l'égard des travaux nécessaires par les pêcheurs, tels que la compilation de témoignages, etc. Tout le monde, croyons-nous, applaudira à cette démarche, car l'Hon. M. Fortin possède toutes les connaissances requises pour remplir avec honneur l'importante charge qui lui est confiée. Peu de personnes dans la Paissance ont autant d'expérience personnelle que l'Hon. Dr. Fortin et de tout ce qui se rapporte de près ou de loin à la question des pêcheries, s'est écrit à Tours, le 26 mars, à l'âge de 95 ans.

des études spéciales et sérieuses qui le mettent en position de rendre de grands services au gouvernement dans la circonstance actuelle. Encore une fois, cherchons le choix judicieux qu'il a fait, l'Hon. M. Fortin est déjà entré en fonctions et l'on peut dire, avec la Gazette de Montréal, que sa coopération est une garantie que les travaux ne seront en aucune manière négligés.

Nous insérons dans le Travailleur: Il y a encore dans la colonie de la Patrie, dans le canton de l'Est, 60 lots appartenant au gouvernement. Quarante de ces lots ont un défriché de quatre acres et une maison. Prix \$200 pour les cent acres, payable \$12 par année pendant cinq ans, et \$25 par année pendant les cinq années suivantes.

Les vingt autres lots ont un défriché de quatre à cinq acres. Prix \$120 le lot de cent acres.

On demande des gens avec un certain capital pour établir sur ces lots. Les terres sont hautes, bien boisées, et les sols sont bons.

Une ligne de chemin de fer doit passer à 10 milles seulement de ces lots, l'été prochain.

On s'aura droit à ces lots qui si on est porteur d'un certificat de l'agent de recensement sous-juré. Pour avoir ce certificat il faut, si l'on n'est pas connu de l'agent, être porteur de recommandations prouvant que le colon a un certain capital, qu'il est actif et laborieux. S'adresser à

FRED. GAUNON, Agent du recensement, Worcester, Mass.

P. S.—Ceux qui désirent faire un bel avenir à leur famille et qui ont un certain capital à disposer trouveront dans la colonie de la Patrie des terres avec dix, quinze, vingt acres de défrichés, habitations, etc., à bonne composition.

D'après l'état publié par l'Agence mercantile de Dunn, Wiman & Co, le nombre des faillites arrivées aux États-Unis durant le premier trimestre de l'année courante, dépasse le nombre de faillites signalées durant le même espace de temps l'année dernière, quoique le montant des obligations des faillis soit moins considérable. Voici les chiffres:

Trimestre. Nombre. Valeur. Moyenne

1876. 1877. 1878. 1879. 1880.

L'Agence prétend que la crise présidentielle a été en grande partie la cause de cette augmentation dans le nombre des faillites.

Quant au Canada, les faillites dans la même période accusent une augmentation en nombre et en valeur, comme on fait foi le tableau suivant:

Trimestre. Nombre. Valeur. Moyenne

1876. 1877. 1878. 1879. 1880.

Une lettre de Jamaïque en date du 20 mars dit que la récolte de sucre cette année sera au-dessous de la moyenne.

Des lettres reçues de la Baie des Isles de Terre-Neuve en date du 25 mars, annoncent que la pêche au hareng a été très peu productive cette année.

À la Baie des Isles on n'a pris qu'10,000 bils de hareng, tandis qu'il en faudrait 40,000 pour charger les vaisseaux qui y attendent des cargaisons.

À Beal's Bay, on n'a pris que 300 barils de hareng environ, et de 20 à 30 vaisseaux y sont pris dans les glaces.

Une assemblée a eu lieu récemment à Salt Lake City, pour exprimer les sentiments de la population non-mormonne sur la législation qu'il convient de demander au Congrès pour arrêter le progrès du mormonisme.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu que la bigamie et la polygamie se propagent de plus en plus dans le territoire, il faut que ceux qui les pratiquent soient exclus de toutes les fonctions publiques et soient rayés de la liste du jury.

En l'absence d'une législation relative au mariage, il faut demander au Congrès une loi définissant les obligations qui dérivent des relations maritales; il faut aussi qu'il soit donné à la femme un droit de dotaire sur les propriétés de son mari, droit dont elle est privée aujourd'hui en vertu des lois d'Utah.

Les chefs mormon a créé des bulletins de vote marqués pour contrôler les votes de ses fidèles; nous demandons le scrutin secret.

À tout long terme que l'Utah sera gouverné par des hommes mormons, il faut protester contre son administration dans l'Union comme État constitutionnel et demander qu'il soit maintenu dans l'Union jusqu'à ce qu'il soit soumis à l'action directe du Congrès.

La barque Ocean Gem, partie de Montréal, le 4 novembre dernier, avec un cargaison de marchandises canadiennes, est arrivée à Melbourne, le 6 mars. De Melbourne elle se fait voile pour Sydney où l'expédition doit avoir lieu.

La princesse Charlotte, fille aînée du prince impérial d'Allemagne, née le 24 juillet 1859, vient d'être fiancée au prince héritier de Sardaigne, le prince de Salaparuta, capitaine au régiment de fusiliers de la garde, né le 1er avril 1851.

Les journaux de l'Inde apprennent quelques renseignements intéressants sur les funérailles de Sir Jung Bahadur, le rajah du Népal, récemment décédé. Quelque étrange que cela puisse paraître à notre époque, on vient d'assister dans un royaume de l'Inde, situé à quelques lieues des possessions britanniques et virtuellement soumis aux Anglais, à un spectacle de veuves se brûlant sur le bûcher de leur mari.

Le cadavre de Sir Jung Bahadur était placé au centre du bûcher, étendu sur le dos. La première reine se leva la tête du roi et la plaça sur ses genoux. Les deux autres reines se placèrent aux pieds du cadavre. On entoura alors les reines de bois odoriférant très sec; pendant ce temps elles contemplaient les traits de leur mari décédé, sans faire aucune attention à ce qui se passait autour d'elles. Le fils de Sir Jung Bahadur apprit, par la torche au bûcher et au bout de quelques minutes le sacrifice était consommé.

Le feld-marchal Sir Foster Fitz-Gérald, doyen de l'armée anglaise et l'un de ses trois ou quatre dignitaires, s'est écrit à Tours, le 26 mars, à l'âge de 95 ans.

—Une femme nommée Catherine Caye, épouse de William Rigby, do-

Sir Fitz-Gérald naquit en 1782. Sa famille est une des plus anciennes de l'Irlande. Il servit sous Wellington, dans la guerre d'Espagne. Au passage des Pyrénées, il fut blessé, pris, puis interné à Verdun. Major général en 1830, il partit pour les Indes exercant un commandement à Madras et à Bombay. Il fut ensuite le commandement des Antilles et devint membre des Communes. En 1854, il reçut la haute dignité de feld-marchal. Grand-croix de l'ordre du Bain, il avait aussi le croix d'or méritée pour des actions d'honneur.

Sir Fitz-Gérald habitait la France depuis plus de seize ans. Il s'était, depuis deux ans, fixé à Tours pour y mener une vie simple et retirée.

L'été dernier, le feld-marchal, protestant, mais depuis longtemps convaincu de l'excellence du catholicisme, était revenu à la religion de ses pères. M. le curé de Saint-François de Tours reçut son abjuration et le baptême. C'est lui-même qui a présidé à ses funérailles et a célébré l'office divin.

Le ministre de la guerre lui a fait rendre les honneurs dus à un maréchal de France.

NOTES LOCALES

QUARTIER ST. LOUIS.—Hier soir, une assemblée des électeurs du quartier St. Louis avait été convoquée pour discuter les affaires municipales dans la salle de l'Union St. Joseph.

Après de longs débats, trois candidats sur les rangs, MM. Honnoré, Ledue et Laberge, ont obtenu de remettre chacun à trois électeurs de son parti le choix de celui qui devrait briguer les suffrages du quartier. Et après délibérations, M. Auguste Laberge a été choisi comme le candidat populaire. Et son élection est maintenant certaine, les amis de ses deux opposants s'étant engagés à travailler pour lui.

UNION CATHOLIQUE.—Dimanche, 22 du courant, le Rév. Père Lacombe, O. M. I., donnera une lecture sur les intéressantes missions du Nord-Ouest. Tous les membres de l'union et les amis de cette société sont priés de se rendre à cette séance qui commencera vers les deux heures de l'après-midi.

LA SAISON MUSICALE.—La saison musicale de cette année promet une fin des plus brillantes. Jamais on n'a vu autant d'émulation animer nos artistes et nos amateurs. On dirait que tous se sont donné la main pour travailler sérieusement à la grande œuvre de la régénération de la musique au Canada.

Il est hors de doute que depuis dix ans, le goût est le sentiment de la véritable musique se sont développés chez nous d'une manière remarquable; et cela grâce au talent et à la persévérance de nos artistes canadiens, qui sont destinés à laisser derrière eux une renommée aussi glorieuse que celle de leurs confrères européens qui leur ont frayé le chemin.

Depuis la mort du regretté C. W. Sabatier, nous avons eu à enregistrer les brillants succès de Mlle Lajoanne, MM. Lavallée, Couture, Mazurette, Martel et autres.

M. Desève promet déjà beaucoup et un jour le Canada sera aussi fier de lui que de ses prédécesseurs dans l'art musical.

L'impulsion donnée à la musique depuis quelques années se continue encore et bientôt il nous sera donné d'entendre quatre œuvres de grands maîtres, qui peuvent se disputer également la palme, et l'on verra en opposition le génie de l'ancienne école et de l'école moderne.

Le Messie de Haendel et le "Lob Gébang" de Mendelssohn seront donnés à l'Académie de Musique sous la direction de Dr. Madagan.

Jeanne d'Arc: drame lyrique; musique de Chs. Gounod sera donné, au même lieu, sous la direction de MM. Perrin et Lavallée.

Enfin la sublime ode-symphonique: Christophe Colomb par Félicien David, dont la représentation aura lieu vers le commencement de juin, au Mocheau's Hall, sous la direction de M. A. J. Boucher.

Cette ode-symphonique, qui a été produite d'une manière incomplète, il y a une dizaine d'années, à la salle Académique du Collège Ste. Marie, sera donnée cette fois au complet et M. Boucher s'est déjà assuré les concours d'un chœur et d'un orchestre imposants.

En somme on ne pourrait mieux terminer la saison musicale que par l'audition d'une œuvre qui doit nous intéresser au plus haut degré: c'est-à-dire le récit enchanteur de l'océant-verte du continent que nous habitons.

PETITES NOTES.—Toussaint Rion, marchand de poisson au marché Desceours, a été arrêté hier par le grand constable Bissonnette sur l'accusation d'avoir volé \$10 à Cyrillus Gaudou.

Vers une heure hier matin le feu a été accidentellement allumé par l'explosion d'une lampe à pétrole dans une petite maison en bois de la rue St. Philippe à St. Henri, occupée par M. Liverios. Les flammes se propagèrent avec une rapidité terrible et se communiquèrent à la maison voisine. La brigade de St. Henri déploya beaucoup d'activité et réussit promptement à subjuguier l'élément destructeur.

—Il vient de se former dans cette ville une association de cavalerie indépendante Canadienne Française, ayant pour but de former les jeunes gens à l'exercice au sabre, etc., sous le commandement du Lt. Col. R. Lovelace.

Ceux qui désirent assister à cette association sont priés de s'adresser, entre 7 et 8 heures p.m., à M. P. N. Beaton, Sec. Trés., No. 101, rue St. André, qui leur donnera les informations nécessaires.

—Deux Américains, MM. Silvermore et Alger, ont offert des soumissions aux Commissaires du Parc pour établir une ligne d'omnibus entre le Bureau de Poste et le Parc. Ils chargeront pour un simple billet 35 cts; et pour une douzaine, 25 cts chaque; et il y aura une réduction de prix pour les enfants. Cet offre sera proposée au Conseil à sa prochaine séance.

—Une femme nommée Catherine Caye, épouse de William Rigby, do-

miellée au No. 5 rue Vallée, est morte subitement jeudi soir. Le coroner Jones a tenu une enquête sur le cadavre et le verdict du jury a été: "Mort d'apoplexie par suite de l'usage immodéré de boissons enivrantes."

—Le comité des pareos s'est réuni hier après-midi. Il a été résolu de faire nettoyer le parc de l'Île et d'acheter une embarcation pour y transporter les officiers et les journalistes en attendant que le vapeur commence son service régulier.

—M. Danes McDonald, entrepreneur du chemin de fer Q. M. O. & O. se propose d'établir un train régulier entre Montréal et Grenville au 1er de juin.

—Dans le comité de police le sous-chef Naegle a présenté une copie de règlements proposés pour le fonds de secours des hommes de police. Le chef de police sera le chef de l'association. L'argent sera déposé dans une banque et n'en sera retiré que sur un chèque signé par le président et deux membres du comité de direction.

—Un nouveau bateau passeur commencera le service entre Montréal et St. Lambert le samedi prochain.

—Les fonds de commerce de MM. Robert et Lafrance a été vendue par le syndic à raison de 60 cents dans le dollar.

—La Banque Consolidée a déclaré un dividende semestriel de 3 par cent.

—Un nouveau corps de petits jurés sera assermenté aujourd'hui.

—MM. Marotte, Archambault et Labelle, encauteurs, vendront, ce matin, à dix heures, tout le fonds d'épicerie de M. A. Desrosiers, No. 312, rue St. Laurent.

—Flavie Carboneau, veuve de F. X. Pinsonneault, épicière, pour avoir vendus des liqueurs enivrantes le dimanche, a été condamnée hier matin par le recorder à \$50 d'amende ou à 4 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

—Le Dr. Shaw, No. 32 rue Radegude, est mort subitement cette après-midi.

NAVIGATION.—Les vapeurs de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario ont commencé leur service régulier entre cette ville, Sorel, Chambly, Berthier et Terrebonne.

ABUS DE POUVOIR.—Une cause extraordinaire a été entendue jeudi matin dans la Cour du Recorder, M. H. Hamilton, un des reporters de l'Ontario, retourna chez lui, mercredi soir, lorsqu'il fut assailli par des hommes qui le menacèrent de le tuer. Il fut aussitôt assisté par le constable Hunt, qui était de faction sur la rue St. Laurent, et lui demanda d'arrêter les coupables. L'agent de police accompagna M. Hamilton jusqu'à la rue de St. Charles Borromée, puis refusa d'aller plus loin en prétextant que les ordres de ses chefs lui interdisaient de dépasser les limites de cette rue, à moins d'une offense très grave, ce qui selon lui n'était pas prouvé dans le cas présent. Là-dessus M. H. Hamilton refusa l'officier de police de le suivre, et sur son refus donna son numéro et son nom. Le constable se rendit à son désir et comme le reporter se lamentait et lui faisait les mêmes questions, il l'arrêta et le conduisit à la station de police. Le recorder après avoir entendu les différents faits de la cause débouta l'action, en disant que le défendeur avait quelque peu mérité d'être arrêté, pour avoir ennuyé l'homme de police en donnant d'autres instructions à ses hommes.

Cette décision nous paraît assez étrange. Le recorder semble révoquer nos hommes de police d'une autorité trop arbitraire et les arrestations dans le genre de celle de M. Hamilton deviennent un peu trop fréquentes pour être tolérées plus longtemps. Le chef de police devra mettre ordre à cet état de choses en donnant d'autres instructions à ses hommes.

ARRIVÉ.—Le Berthier, Capt. Roy, est arrivé hier, à midi, et fera désormais ses voyages régulièrement.

COMITÉ DE FINANCE.—Le comité de finance s'est réuni jeudi après-midi. Étaient présents: L'échevin Nelson, l'ancien, les échevins Clendinning, Robert et Généreux.

Son honneur le maire Besault et M. le greffier Glackmeyer étaient aussi présents.

Le rapport du comité des chemins recommandant le prolongement de la rue Sherbrooke jusqu'aux limites Est de la Cité a été pris en considération. Il a été résolu que l'état des finances de la cité ne permettrait pas cette amélioration.

Le rapport du comité des chemins recommandant le paiement de \$174 de dommages à MM. Perrin et frères a été pris en considération.

Il s'ensuivit une discussion assez longue au sujet de la diminution du prix des licences pour les états privés de marchés suggérée par le comité des chemins, la diminution devant être de \$100 par licence.

L'échevin Grenier proposait qu'il n'était pas à propos de faire cette diminution.

L'échevin Robert proposa en amendement que le rapport devrait être approuvé.

L'amendement fut adopté sur la division suivante:

POUR: Les échevins Nelson, Clendinning et Robert.

CONTRE: Les échevins Grenier et Généreux.

Le comité refusa de concourir dans le rapport du comité des chemins recommandant le nivellement de la rue St. Martin, entre les rues Dorchester et St. André.

Le président donna lecture d'une lettre de l'assistant-trésorier provincial demandant à la corporation de payer sa part du prix de construction de la prison des femmes.

Un sous-comité composé de MM. les échevins Nelson, Généreux et Gauthier fut nommé pour visiter la prison.

S'ils trouvaient les travaux exécutés à leur satisfaction, le montant serait payé au gouvernement.

Le Maire dit qu'il se joindrait au comité pour faire la visite en question et qu'il amènerait avec lui l'inspecteur des bâtiments.

Le président lut ensuite une lettre de l'assistant-trésorier provincial demandant une réponse à sa lettre du 13 octobre dernier.

Il dit que cette lettre du 13 octobre demandait le paiement de \$663,000 dû sur le chemin de fer M. O. & O.

Le comité a décidé de suggérer au Conseil la nomination d'un comité chargé d'avoir une entrevue avec le gouvernement au sujet de la localisation des gares et des ateliers du chemin de fer dans les limites de la cité.

Après avoir transigé plusieurs affaires de routine sans importance le comité s'est ajourné.

COUR DE POLICE.—William Leonard subit son procès pour vol et est acquitté. Samuel Cardinal, Gilbert Cardinal et Aldéric Cardinal, accusés de vagabondage, sont trouvés coupables. Sentence rétroactive; l'action de Joseph Roy, contre Henri Pigeon, pour assaut et voies de fait, est déboutée avec dépens. La cause de Toussaint Rion, défendeur accusé de vol, est fixée au 21. Humphrey Hall, pour vol, est condamné à quatre mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

COUR DE RECORDER.—John Fitzgérald, cocher, conduisant une voiture sans numéro, \$2,30 ou 15 jours; François Lapiere, ivre et refusant de payer son cocher, \$1,50 ou 10 jours; George Kuklan, ivresse et assaut sur Eliza Kuklan, un mois de prison aux travaux forcés; Benjamin Payé, ivresse et désordre sur la rue Ste. Elizabeth, un mois de prison aux travaux forcés; Michael Bowman, ivresse et assaut sur Alexandre Laprise, \$5 ou 10 jours; Jane Caswell, atteinte d'aliénation mentale, est envoyée en prison; Christmas Cater, ivresse, \$1 ou 8 jours; Flavie Claran, atteinte de folie, est envoyée en prison.

Conciliation de Notre-Dame, Villa Maria 16 avril 1877.

A. H. E. IRVING, Ecr., secrétaire de la compagnie canadienne d'éclairage au gaz, Montréal.

Monsieur.—Le temps fixé pour l'essai de votre appareil dans notre établissement étant expiré nous sommes heureux de dire que nous sommes satisfaites de son fonctionnement. L'appareil a fonctionné depuis le mois de mai dernier et ne s'est jamais dérangé, pas même dans les plus grands froids de l'hiver. La lumière que fournit votre appareil est pure et brillante et ne dégage aucune odeur désagréable. Elle est de beaucoup préférable à celle produite par le gaz de charbon.

Nous vous prions de publier cette lettre et nous nous empressons de répondre formellement à tous ceux qui nous interrogent sur les mérites de votre appareil.

Je suis, etc., SEUR STE. PROVIDENCE, Supérieure.

MARIAGE SURPRENANT.—Il vient de se contracter un mariage à Boston qui a donné le vertige aux jaloux Bostoniens. C'est Mademoiselle L... qui vient de se marier. Par sa beauté et ses charmes elle était la perle des salons de bonnets familles, en ces de celle elle était fille unique et le père plus que trois fois millionnaire. Le jeune homme qu'elle a épousé n'a rien d'extraordinaire dans son physique; mais c'est un garçon intelligent et constant, plus de vingt fois il l'avait demandé en mariage et toujours sans succès. Un jour en lisant un journal de cette ville il voit la réclame suivante: "Rien d'aussi élégant que les chapeaux de Dubus, Desautels et Cie.; de suite il leur télégraphie de lui expédier un de leurs beaux chapeaux de soie (ce qu'il fut fait sans délai), il fit sa toilette et se hasarda encore une fois chez celle qu'il aimait, il réitéra sa demande et la réponse fut encore non. Le jeune homme tout découragé mit son chapeau pour s'en retourner, quand tout à coup elle le rappela, le regarda et lui trouvant si bon mine, qu'elle ne put, à cette fois, résister à ses charmes et le mariage fut conclu.

—Nous avons l'honneur d'informer nos nombreux praticiens qui visitent notre magasin que nous venons d'ajouter le département des modes dont la direction est confiée à Mademoiselle C. Corsin qui mettra toute son habileté pour exécuter exactement les ordres qu'on voudra bien lui laisser.

Notre assortiment de chapeaux, fleurs, plumes, etc., est de très bon goût et les prix en sont excessivement bas.

DUPIRE FRÈRES, Rue Ste. Catherine, Coin de la rue Amherst.

AVIS.—Ayant acheté un nouveau stock de banquette, à 50 cts. dans la plâtrerie, j'invente tout le monde à faire une visite avant d'aller acheter ailleurs.

Congress en prunelle pour dames, valant 75 cts. par 60 cts.; do valant \$1.00 pour 75 cts.; bottines en cuir, pour dames, 40 cts.; do pour messieurs, 50 cts.; chapeaux pour enfants, 25 cts. pour argent comptant.

AVIS.—J. B. BATHMAN, 611, rue St. Joseph, entre les rues Champlain et Canning, Montréal. 181 r.

AMBIEMENTS.—Ayant fait des agrandissements considérables à son magasin, le soussigné profite de l'occasion pour remercier ses pratiques et le public de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour, et les



COMMERCES

Bureau de la Minerve, 20 Avril 1877. Temps pluvieux.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes various goods like flour, sugar, and oil.

Marché de New-York. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de Chicago. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de Montréal. 20 Avril 1877. Report on local market conditions and prices.

Marché de Québec. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Jacques. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Roch. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-François. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Louis. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Pierre. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Jean. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Charles. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Étienne. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Georges. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Hippolyte. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

Marché de St-Jacques. 20 Avril 1877. Report on market conditions and prices.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

Assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce de Montréal. Details of the meeting.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE AUX EPICIER

Contre le feu. D'HOCHELAGA. 194, rue St. Jacques, Montréal.

Officers: William Rutherford, James Grant, Michel Lefebvre, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

Officers: J.K. Ward, Joseph A.M. Lapiere, Duncan Macdonald, etc.

ABEL PILON & Cie

33, RUE DE FLEURUS, PARIS. Crédit Littéraire et Musical.

30 000 CIGARES de la HAVANE. Qualité de choix.

McGarity & Hutchison. 3 et 5, RUE ST. ANTOINE.

Entrepôt Royal de Thé et Café. 21, RUE NOTRE DAME.

Dufresne & Mongenais. 21, RUE NOTRE DAME.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA DE QUEBEC. Details of the company.

MANUFACTURE DE CORSETS PLASTIQUES

312, - RUE ST. JOSEPH - 312. Spécialité de Corsets faits à ordre en 12 heures.

Machines à Coudre de Lawlor. Établie en Canada en 1861.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.

J. D. LAWLER. Manufacturier et Marchand de toutes machines à coudre.